

Les formations à l'IRTS :

- ◆ Accompagnant éducatif et social - DEAES
- ◆ Assistant familial - DEAF
- ◆ Assistant de service social - DEASS
- ◆ Cadre ou responsable d'unité d'intervention sociale - CAFERUIS
 - ◆ Modules de spécialisation CAFERUIS
- ◆ Conseiller en économie sociale familiale - DECESF
- ◆ Coordinateur de projets et de dispositifs
- ◆ Délégué aux prestations familiales - CNC DPF
- ◆ Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale - CAFDES
 - ◆ Prépa CAFDES
- ◆ Dirigeant d'entreprise de l'économie sociale - DEES
- ◆ Educateur de jeunes enfants - DEEJE
- ◆ Educateur spécialisé - DEES
- ◆ Educateur technique spécialisé - DEETS
- ◆ Formations au tutorat
- ◆ Ingénierie sociale - DEIS
 - ◆ Passerelle DSTS-DEIS
- ◆ Maître de maison
- ◆ Mandataire judiciaire à la protection des majeurs - CNC MJPM
- ◆ Moniteur éducateur - DEME
- ◆ Moniteur d'atelier - certificat de branche
- ◆ Préparation aux formations en travail social de niveaux 3 et 4
- ◆ Responsable de secteur service à la personne - RSSP
- ◆ Surveillant de nuit
- ◆ Technicien de l'intervention sociale et familiale - DETISF

L'IRTS c'est aussi :

- ◆ Des formations catalogue et intra établissement
- ◆ Des accompagnements VAE et des bilans de compétences
- ◆ Des journées d'étude et des séminaires
- ◆ De la recherche



Mise à jour le 6 mars 2018

IRTS Nouvelle-Aquitaine
9 avenue F. Rabelais - 33400 Talence
Tél : 05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr
www.irtsnouvelleaquitaine.fr



VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Laure Andrzejewski
responsable du service
l.andrzejewski@irtsnouvelleaquitaine.fr

Assistantes pédagogiques
Marion Lambert
m.lambert@irtsnouvelleaquitaine.fr
05.56.84.25.41

Isabelle Jaunaux
cadre technique
i.jaunaux@irtsnouvelleaquitaine.fr

Lydie Zorrilla
l.zorrilla@irtsnouvelleaquitaine.fr
05.56.84.25.46

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit qui permet à toute personne de faire reconnaître les compétences qu'elle a acquises au cours d'une activité salariée ou non salariée et/ou bénévole, en lien avec le diplôme visé, et d'une durée minimum de un an. La démarche VAE se traduit par l'attribution ou non de tout ou partie d'un diplôme par un jury. L'IRTS Aquitaine est habilité par la branche professionnelle pour le DSB-VAE.

La VAE en 3 étapes :

1 - Le dossier de recevabilité (livret 1)

Vous devez justifier de 3 ans d'expérience en équivalent temps plein et remplir votre dossier composé de toutes les pièces justificatives de la durée d'activité ainsi que de la présentation générale de vos activités et de vos emplois.

La décision de recevabilité vous est adressée dans les huit semaines suite à la réception du livret 1 par le service habilité.

L'attestation de recevabilité est valable 3 ans.

2 - La constitution du dossier (livret 2)

Vous pouvez être accompagné dans la constitution de votre dossier VAE (livret 2).

L'accompagnateur vous aide à mettre en relation vos compétences avec celles exigées par le référentiel du diplôme visé.

3 - La validation

Votre livret 2 est soumis à un jury, à l'issue d'un entretien oral, celui-ci peut prononcer soit :

- une validation totale : le jury prononce l'attribution du diplôme, du titre ou du certificat de qualification.
- une validation partielle : le jury prend une décision de validation partielle et vous indique quelles sont les connaissances et compétences qui doivent faire l'objet d'un contrôle complémentaire nécessaire pour obtenir le diplôme, titre ou certificat de qualification. Dans le cadre d'une validation partielle, les domaines de compétences validés le sont définitivement.
Pour les domaines de compétences non validés, deux possibilités s'offrent à vous :
 - ◇ présenter à nouveau un livret 2 pour valider les domaines de compétences que vous n'avez pas obtenus, vous pouvez redemander un accompagnement auprès de l'IRTS.

- ◇ opter pour un complément de formation auprès de l'IRTS. Pour ce faire envoyez une demande écrite avec la copie de décision du jury, au service des admissions de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine.

- aucune validation
Dans ce cas, vous avez 3 ans (durée de validité de la recevabilité) pour présenter à nouveau votre livret 2, vous pouvez redemander un accompagnement auprès de l'IRTS.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine propose 2 dispositifs d'accompagnement :

1 - L'accompagnement de Droit Commun

- ◇ 20 heures d'accompagnement méthodologique en individuel et /ou collectif pour l'élaboration de votre livret 2.
- ◇ 4 heures de préparation à l'entretien avec le jury.

2 - Le Dispositif de Soutien de Branche

Uniquement accessible aux salariés dont l'employeur cotise à Unifaf.

- ◇ 30 heures d'appui à la démarche :
 - Suivi et accompagnement,
 - Appui méthodologique à l'élaboration du livret 2,
 - Préparation à l'entretien avec le jury.
- ◇ 70 heures de mises en situation professionnelle,
- ◇ 70 heures de séquences formatives, facultatives.



Les + de notre centre de formation

- ◆ La qualité de l'espace environnant
- ◆ Les équipements intérieurs et extérieurs
- ◆ Le site e-campus, le e-learning
- ◆ Le centre documentaire
- ◆ Les possibilités de stages à l'international
- ◆ Les accompagnements individualisés
- ◆ Le taux de réussite aux examens